

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2009-178 du 29 juillet 2009 portant nomination au groupe de travail Traitement médicamenteux de la spasticité de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : SASM0930804S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2002-182 du 24 décembre 2002 modifiée, portant création d'un comité de validation des recommandations de bonne pratique sur les produits de santé à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2007-315 du 20 novembre 2007 portant création à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé d'un groupe de travail Traitement médicamenteux de la spasticité ;

Vu la décision DG n° 2007-316 du 20 novembre 2007 portant nomination au groupe de travail Traitement médicamenteux de la spasticité de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Quentin (Véronique) est nommée membre du groupe de travail Traitement médicamenteux de la spasticité.

#### Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 29 juillet 2009.

*Le directeur général,*  
J. MARIMBERT